

# 158

Trimestriel  
CESE Wallonie  
Mars 2024

REVUE

# Wallonie

## Invité

Philippe Coucke

## Dossier

Achats responsables et marchés publics

## Actus

Visite du centre de recherche Sirris



CESE Wallonie



Conseil économique, social  
et environnemental de Wallonie





**Luc Simar**  
Secrétaire général

L'année 2024 sera marquée par plusieurs élections, de l'échelon local à l'Europe. C'est l'occasion de revenir sur les actions menées durant la mandature qui s'achève, les crises qui se sont succédé et de tracer des perspectives pour l'avenir, dans le prolongement du Plan de relance de la Wallonie, pour renforcer la part de l'industrie, le taux d'emploi, réduire la pauvreté, les émissions de CO<sub>2</sub>, améliorer la biodiversité. Dans cette perspective, le CESE Wallonie prépare les propositions prioritaires qu'il soumettra au futur Gouvernement régional.

Les marchés publics constituent de longue date un thème de travail du Conseil. Les achats et les investissements réalisés par les pouvoirs publics constituent des opportunités pour améliorer le développement social, économique et environnemental de la Région. Depuis près de 20 ans, des initiatives sont prises à différents niveaux de pouvoir pour intégrer des dimensions sociales et environnementales dans les marchés publics.

En Wallonie, une stratégie de la commande publique responsable a été définie et des actions pour la concrétiser sont mises en place. Notre dossier présente les origines de la démarche, à savoir les deux plans d'actions régionaux pour des achats publics responsables, le premier datant de 2013 et le second de 2017. A travers la Déclaration de politique régionale de 2019 et la Charte pour des achats publics responsables en 2020, le Gouvernement confirme sa volonté de poursuivre les actions menées et d'utiliser les marchés publics comme un outil vers une société plus durable. Lancé en 2021, le Plan de relance de la Wallonie prévoit des moyens pour renforcer la dynamique d'achats publics responsables et pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics. Le Gouvernement regroupe et amplifie ensuite les actions dans la stratégie de la commande publique responsable, dont les objectifs et les priorités sont présentés. A travers ses avis et son mémorandum, le CESE insiste depuis de nombreuses années sur les leviers à utiliser pour améliorer l'accès aux marchés publics. En tant qu'organisme public, il a également signé la Charte et défini un plan d'actions.

L'invité de ce numéro, le Professeur Philippe Coucke indique que, sans une réelle culture des données, il n'y aura pas de big data, ni d'intelligence artificielle dans le secteur des soins de santé. Pour lui, le secteur médical n'est pas suffisamment avancé dans ce domaine et il est urgent de concentrer tous les efforts pour améliorer la situation. Il indique dans son interview que la gestion des données dans le monde médical doit être prioritaire, tant pour la santé des patients que pour la pérennité de notre système de soins.

Bonne lecture.



\\ **Invité**  
**Philippe Coucke**



\\ **Dossier**  
**Achats responsables  
et marchés publics**



## Actus

# Visite du centre de recherche Sirris

## Invité

4

Philippe Coucke

*"La culture de la donnée dans le secteur médical n'est pas une option : c'est une obligation !"*

## Dossier

8

Achats responsables et marchés publics

Stratégie wallonne de la commande publique 10

Et au CESE Wallonie ? 14

### Interviews

Sylvie Marique (SPW)

*"Participer à des marchés publics permet de travailler sur des projets wallons qui ont du sens !"* 16

Roland Moreau

*"Il est temps de passer de la planification à l'action !"* 19

## Actus

22

Pistes d'amélioration de la fonction consultative et de la concertation 22

Le patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle : reconnaissance, protection et valorisation 23

Visite du centre de recherche Sirris 26

## Livres

28

La sélection du Centre de Documentation 28

Et dans notre bibliothèque numérique 31



**La culture de la donnée dans le secteur médical n'est pas une option : c'est une obligation !**



## Philippe Coucke

« Sans une réelle culture des données, il n'y aura pas de big data, ni d'intelligence artificielle dans le secteur des soins de santé », estime le Professeur Philippe Coucke. Pour le Chef de Service de Radiothérapie du CHU de Liège, le secteur médical n'est pas suffisamment avancé dans ce domaine et il est urgent de concentrer tous les efforts pour améliorer la situation.

Quelles sont les caractéristiques des données médicales ? Quelles sont les difficultés auxquelles le secteur des soins doit faire face pour gérer au mieux ces données ? Quelles sont les pistes d'amélioration ?

Autant de questions abordées par le Professeur Philippe Coucke dans cet interview. Pour lui, la gestion des données dans le monde médical doit être prioritaire, tant pour la santé des patients que pour la pérennité de notre système de soins.

**Wallonie : A travers vos conférences et vos publications, vous plaidez pour une meilleure gestion des données dans le secteur médical. Pourquoi ?**

**Philippe Coucke:** L'importance de la donnée n'est plus à démontrer ! Il suffit de jeter un œil à ce qui se passe sur le web en seulement 60 secondes pour voir le volume et la vitesse à laquelle nous créons des données en ligne. En l'espace d'une minute, ce sont 5,9 millions de recherches sur Google qui ont lieu, 66.000 photos partagées sur Instagram, 1,7 million de contenus publiés sur Facebook et plus de 230 millions de mails envoyés. Face à un tel flux de données et d'échanges d'informations, la seule question à se poser est de savoir comment gérer toutes ces données. Et, objectivement, le seul moyen d'y arriver, c'est d'utiliser l'intelligence artificielle (IA).

**Wallonie : Pourtant, selon vous, le secteur des soins de santé est à la traîne en ce domaine...**

**Philippe Coucke:** De nombreux secteurs d'activités, et notamment les entreprises, ont compris l'importance des données et utilisent l'intelligence artificielle pour assurer leur gestion. Ce n'est pas le cas dans le secteur des soins de santé. Les raisons qui expliquent le peu d'impact de l'IA en clinique sont de plusieurs ordres : le manque de données labellisées, la variabilité généralisée, la défiance des utilisateurs et le sentiment d'être face à une "boîte noire", le fait que le diagnostic ne soit pas nécessairement "booléen", les coûts ou le manque d'interopérabilité. Or, les conséquences du manque de prise en compte du caractère essentiel de la donnée sont importantes. Pour ne citer qu'un seul exemple, savez-vous qu'une maison de repos sur deux ne sait pas qui, parmi ses résidents, reçoit de l'insuline, ni en quelle quantité ? C'est plus qu'inquiétant dans un pays comme le nôtre...

**Wallonie : Quels sont les différents types de données médicales ?**

**Philippe Coucke:** Votre question me permet d'insister sur la grande variété des données médicales, qui proviennent de multiples sources : de l'imagerie, des dossiers médicaux, des assurances, de l'environnement, des smartphones ou autres outils connectés,... Le problème est que la plupart de ces données sont dans des silos malheureusement

très peu interopérables. En outre, on assiste également à une croissance des données : l'augmentation annuelle des données générées dans le domaine de la santé est estimée à 48%.

**Wallonie : Face à ce volume de données, comment réagit le monde médical ?**

**Philippe Coucke:** Les professionnels de la santé sont déconcertés par ce "paradoxe des données médicales". D'un côté, ils sont surchargés de données et, de l'autre, ils sont largement sous-informés. Comment faire en sorte que le médecin dispose des bonnes données ? Voilà l'enjeu principal. Cette question a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses études. L'une d'elles a montré que, lors d'une hospitalisation en urgence, les données récoltées pendant les premières 24 heures suffisent largement pour obtenir un algorithme qui prédit comment le patient va évoluer et quel est le risque d'une hospitalisation ultérieure. Ajouter d'autres données qui suivent les premières 24 heures ne semble pas influencer la puissance de l'algorithme. Donc, trop de données n'est pas forcément mieux que d'avoir un set de données limitées mais de bonne qualité.

**Wallonie : Peut-on faire confiance aux données ?**

**Philippe Coucke:** La véracité d'un ensemble de données est difficile à vérifier, bien entendu. Mais les professionnels des soins ne peuvent pas utiliser des données dérivées de données incomplètes ou biaisées. De manière générale, les scientifiques de données passent en moyenne au moins 60% de leur temps à nettoyer les données. Ce chiffre pourrait être encore plus élevé pour les analystes du secteur de la santé. Pour contrer cette problématique de la véracité des données, certaines instances internationales et le hub européen en matière de données de santé utilisent l'IA pour nettoyer et contrôler les données qui sont dans le dossier, afin de détecter des incohérences. Une initiative très intéressante a été menée en France, dans des centres de lutte contre le cancer. Ils ont décidé de limiter le nombre de données auxquelles avoir accès. Il y a une soixantaine de métadonnées "patient" et une soixantaine de données "labo/imagerie" qui ont été collectées entre 7 centres mais dont on est absolument certains de la véracité et de la standardisation. Ces données sont donc totalement exploitables.

**Wallonie : Vous insistez également sur la collaboration à mettre en place entre le patient et le soignant. Pourriez-vous nous en dire plus ?**

**Philippe Coucke :** En règle générale, les patients chroniques ont un contact médical 1 à 4 fois par an et celui-ci dure entre 10 et 15 minutes. Des décisions très importantes quant à la prise en charge de ces patients sont donc prises sur base d'interactions ponctuelles. Or, la santé a aussi lieu entre les consultations. Il est donc impératif de collaborer avec le patient afin que celui-ci soit à même de générer des données et de les envoyer au soignant. L'objectif est une prise en charge plus adéquate sur des indicateurs objectifs entre les consultations.

### CV EXPRESS

1984 : Diplômé en médecine à l'Université de Gand

1988 : Certifié en radio-oncologie

1989 : Médecin radiothérapeute à l'Hôpital universitaire de Lausanne

1996 : Maître d'enseignement et de recherche

2005 : Chef du département de radiothérapie à l'Hôpital Maisonneuve Rosemont, Montréal

2006 : Chef du service de radiothérapie au CHU de Liège et Professeur de radiothérapie à l'ULiège

Depuis janvier 2016, Philippe Coucke a été invité en qualité d'orateur à plus de 180 conférences sur les bouleversements des soins médicaux issus de l'accélération et la convergence des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Il est auteur et co-auteur de plus de 350 publications. En 2019, il a publié un livre intitulé : "La médecine du futur. Ces technologies qui nous sauvent déjà" (Ed. Mardaga, réédité en 2020), et un second en 2021 intitulé "Covid-19 : de la crise aux opportunités" (voir la rubrique Livres).

**Wallonie : Qu'en est-il de la validité des données collectées par le patient ?**

**Philippe Coucke :** Les applications ou outils capables de mesurer des paramètres physiologiques font l'objet de critiques, l'argument principal étant qu'il ne s'agit pas d'objets médicaux et que les données collectées ne sont pas toujours correctes. Même si je comprends cet argument, je reste persuadé de l'utilité de ces données. Car, ce qui m'intéresse, c'est qu'elles soient disponibles entre deux consultations. Dans ce cas, ce n'est pas la valeur absolue de la donnée qui me préoccupe mais bien le changement par rapport au baseline du patient. C'est ce changement qui va générer une information qui m'alertera en tant que soignant et qui me demandera d'intervenir. Plusieurs études internationales, en particulier dans le domaine de la cardiologie, ont montré que des applicatifs tels que Fitbit ou la smartwatch de Apple, utilisés pour des essais avec 40.000 patients, avaient permis de dépister des cas de fibrillation auriculaire.

Tous les patients ne souhaitant pas utiliser une montre ou un smartphone, des entreprises ont développé d'autres outils pour capter des données. Citons en exemple ce boîtier métallique sous-cutané destiné à l'injection des chimiothérapies (port-a-cath) complété par de multiples capteurs capables de mesurer en continu des paramètres physiologiques, des patchs permettant de réaliser de l'imagerie en continu ou encore des WC connectés qui permettent de déterminer les paramètres physiologiques des personnes qui l'utilisent.

**Wallonie : Revenons-en aux réticences par rapport à la collecte des données de patients.**

**Qu'en pensez-vous ?**

**Philippe Coucke :** Je peux tout à fait concevoir qu'on ne souhaite pas voir ses données personnelles être publiées en première page d'un quotidien, mais je plaide pour la philanthropie des données. En tant que citoyen, il importe de comprendre l'intérêt de la gestion des données pour sa propre santé, mais aussi le fait que celles-ci, en entrant dans un écosystème plus large, puissent être au service de la santé de l'ensemble de la population. Dans certains pays, comme l'Estonie, on a introduit la notion de philanthropie de la donnée. Si vous naissez en

## La règle des 20-80

Pour le Professeur Philippe Coucke, les dossiers médicaux devraient davantage comprendre des données socio-économiques et environnementales.

*"Les soignants ont systématiquement tendance à oublier la règle des 20%-80%. Quand on regarde la santé d'une personne, on constate que 20% de la santé individuelle dépend directement des interactions avec les soins de santé. Mais 80% de la genèse de la maladie, de la réponse au traitement et de l'évolution de cette maladie, que ce soit au niveau individuel ou populationnel, sont totalement indépendants de cette interaction avec les soignants. Et dans ces 80%, on retrouve des facteurs socio-économiques, l'environnement physique – avec les impacts majeurs de la crise climatique dont nous allons payer le prix d'une façon excessivement lourde dans les années qui viennent – et également les habitudes et coutumes des gens. Il va donc falloir fournir un gros effort pour rentrer ce type de données dans des dossiers médicaux personnalisés. Certaines régions aux Etats-Unis et certains grands groupes hospitaliers hésitent d'ailleurs à ajouter des investissements en matériel lourd (rachat d'une nouvelle machine IRM, d'un nouveau scanner...). Ils préfèrent utiliser ces sommes d'argent pour un investissement qui me semble nettement plus adéquat et qui est un investissement en matière de sécurité alimentaire ou de logements sociaux".*

Estonie, vous partagez vos données *de facto*; vous pouvez décider de sortir du système, mais à ce moment, vous pouvez être pénalisé, avec notamment des majorations de vos assurances "maladie".

Bien sûr, il faut faire en sorte de rassurer le public, en montrant que les données sont protégées. Mais aussi en mettant les moyens nécessaires pour la cybersécurité dans le monde des soins.

### **Wallonie : Qu'en est-il justement de la cybersécurité dans les hôpitaux ?**

**Philippe Coucke:** Le monde hospitalier est de plus en plus confronté à des tentatives de cyberattaques. La question n'est plus de savoir si nous allons être attaqués, mais quand nous allons l'être ! Un des problèmes auxquels nous devons faire face dans le secteur des soins est le fait que peu d'agents ont des notions de cybersécurité. De plus, les outils informatiques utilisés dans notre secteur ont souvent 10 ans d'ancienneté. Ils ne disposent donc pas du minimum requis pour se protéger des attaques informatiques potentielles. Or, ces attaques informatiques ont des conséquences extrêmement fâcheuses : d'abord en termes de coût (on estime en moyenne le coût d'une attaque pour une institution entre 1 et 8 millions de dollars), mais également en termes de sécurité de la prise en charge des soins (une majoration de la mortalité hospitalière dans les institutions ayant subi de tels hackages a été démontrée). Des moyens

technologiques doivent donc être mis en place pour lutter contre ces attaques, mais aussi des moyens humains, à travers de la sensibilisation et des formations spécifiques pour le personnel du secteur.

### **Wallonie : Face aux défis que vous venez de nous présenter, quelles sont les pistes de solution ?**

**Philippe Coucke:** Le secteur des soins de santé a déjà franchi la limite du gouffre, en raison du manque de ressources humaines et financières. Sans une réelle culture de la donnée, l'intelligence artificielle ne pourra pas être exploitée pour améliorer le système des soins et la santé de la population. Que pouvons-nous faire ? Tout d'abord, inspirons-nous des pratiques d'autres secteurs : la NASA, l'administration américaine de l'aviation, le renseignement... ont mis en place des stratégies et des outils permettant une gestion coordonnée des données. Ensuite, développons la philanthropie de la donnée tant auprès des patients que du personnel soignant et faisons de l'interopérabilité des données de santé une priorité. Enfin, n'oublions pas d'aborder les inégalités en matière d'accessibilité aux nouvelles technologies et leur impact en matière de santé. Mais l'essentiel, et je le répète depuis de nombreuses années, est de changer totalement l'écosystème des soins, l'actuel n'étant ni efficient, ni durable. La nécessité de mettre en œuvre de nouvelles solutions a écarté l'excuse de ne pas innover, et il n'y a pas de retour en arrière possible.

# Achats responsables et marchés publics





Depuis près de 20 ans, des initiatives sont prises à différents niveaux de pouvoir pour intégrer des dimensions sociales et environnementales dans les marchés publics. Ces derniers sont d'ailleurs reconnus comme étant de véritables instruments de politique économique.

En Wallonie, une Stratégie de la commande publique responsable a été définie et des actions pour la concrétiser sont mises en place. L'article central de notre dossier présente les origines de la démarche, à savoir les deux plans d'actions régionaux pour des achats publics responsables, le premier datant de 2013 et le second de 2017. A travers la Déclaration de politique régionale de 2019 et la Charte pour des achats publics responsables de 2020, le Gouvernement confirme sa volonté de poursuivre les actions menées et d'utiliser les marchés publics comme un outil vers une société plus durable. Lancé en 2021, le Plan de relance pour la Wallonie prévoit 5 millions € pour renforcer la dynamique d'achats publics responsables et pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics. Et, en 2023, le Gouvernement adopte la Stratégie de la commande publique responsable, dont les objectifs et les priorités sont présentés ci-après.

La question des marchés publics et des achats responsables est également au centre des préoccupations du CESE Wallonie. A travers ses avis et son mémorandum, le Conseil insiste depuis de nombreuses années sur les leviers à utiliser pour améliorer l'accès aux marchés publics. En tant qu'organisme public, il a également signé la Charte et défini un plan d'actions. L'article en page 14 revient sur les différentes étapes, avec quelques dates-clés.

Notre dossier est complété par deux interviews. La première est celle de Sylvie Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie (voir en page 16). Elle nous explique comment la Stratégie de la commande publique responsable est mise en œuvre par l'administration. Elle nous fait part de sa vision sur l'évolution de la démarche et les perspectives envisagées, notamment à l'aune d'une nouvelle législature.

Dans son interview (page 19), Roland Moreau, qui a représenté les organisations environnementales au CESE Wallonie pendant 5 ans, partage ses réflexions sur la démarche menée en Wallonie au regard des achats durables et responsables, sur les actions et les moyens mis en œuvre. Il lance un appel très clair à l'ensemble des acteurs concernés pour qu'ils amplifient les actions menées dans le cadre de leurs marchés publics, afin de passer de la planification à l'action.

## Stratégie wallonne de la commande publique

Depuis plus de vingt ans, des démarches ponctuelles émergent en Wallonie, comme aux niveaux européen et fédéral, pour intégrer des dimensions sociales et environnementales dans les marchés publics. Au niveau wallon, une première clause sociale "formation" visant les travaux de construction est mise en place en 1996. Depuis une dizaine d'années, le mouvement s'est accéléré, avec un élargissement des préoccupations prises en compte et des types de marchés concernés. La Wallonie s'est véritablement engagée à promouvoir des achats publics plus responsables de manière transversale, en développant une stratégie de la commande publique.

L'article qui suit présente les origines de la démarche, ses évolutions et les perspectives.

### Commencement

En 2013, un premier plan régional d'actions "Achats publics responsables" (APR) est adopté. Il vise l'insertion de clauses sociales, éthiques et environnementales (ESE) dans les marchés publics ainsi qu'un accès facilité pour les PME. Ce plan d'actions était accompagné d'une circulaire pour accompagner les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons dans ce processus<sup>(1)</sup>. Dès janvier 2014, une plate-forme de concertation "Marchés publics responsables" est mise en place au sein du Service Public de Wallonie (SPW). Des formations sont organisées, un helpdesk instauré et des rencontres régulières se tiennent entre entreprises et pouvoirs adjudicateurs.

Un deuxième plan d'action APR est décidé en 2017. Ce plan entend poursuivre les démarches positives en cours et renforcer les mesures déjà initiées ainsi que les mesures d'accompagnement à l'égard des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises. Les actions en matière de lutte contre le dumping social et en matière d'accès des PME aux marchés publics durables deviennent des axes spécifiques de travail de ce deuxième plan. La coordination des travaux est assurée par l'Observatoire des marchés publics responsables. En février 2017, une première Charte axée prioritairement sur la lutte contre le dumping social est mise

à disposition des pouvoirs publics régionaux et locaux sur le portail des marchés publics.

A travers ce plan, il s'agit pour la Wallonie de contribuer aux engagements pris au niveau international, notamment l'Accord de Paris de 2015, et de répondre aux objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU. Pour rappel, ces 17 ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. L'objectif n°12 "Etablir des modes de production et de consommation durables" est plus précisément visé par les démarches en matière d'achats publics responsables.

### Confirmation

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024 (DPR), le Gouvernement wallon confirme la volonté de poursuivre les actions pour encourager "l'instauration d'une politique écoresponsable dans la gestion des administrations en réduisant leur impact sur l'environnement". Pour ce faire, plusieurs axes sont envisagés dont l'orientation des achats publics vers des produits issus du commerce équitable ou de l'économie sociale et respectueux de l'environnement, en développant notamment des clauses éthiques, sociales et environnementales obligatoires (ESE) dans les marchés publics.

Dans cette optique d'exemplarité, la DPR prévoit aussi le lancement de marchés innovants avec des objectifs revus tous les trois ans à la hausse et de marchés publics flexibles sur base d'une analyse continue des besoins du marché du travail et des profils des demandeurs d'emploi. En outre, le Gouvernement soutient l'économie circulaire au travers de l'ensemble de ses achats, notamment par l'utilisation de produits et de matières recyclés.

La Charte pour des achats publics responsables (Charte APR), adoptée au printemps 2020, est un outil du Gouvernement wallon participant au rayonnement des efforts pour une politique d'achats plus réfléchie et tournée vers un avenir durable.

## De quoi parle-t-on ?

### Marchés publics wallons

Cette notion renvoie largement à l'ensemble des dépenses effectuées par les autorités publiques lorsqu'elles achètent des fournitures, font effectuer des travaux ou ont recours à des services.

L'ensemble de ces dépenses est estimé à 7% du PIB wallon et représente un levier significatif pour influencer le développement de la Wallonie.

### Marchés publics responsables

Le terme de "responsable" renvoie à un engagement de la part des pouvoirs adjudicateurs pour que les achats ne contribuent pas seulement à répondre à leurs besoins, mais soient aussi au service d'autres objectifs :

- économiques (accès des PME aux marchés, économie d'énergie, moteur d'innovation, etc.) ;
- éthique (lutte contre le dumping social, respect des droits de l'Homme dans les filières de production, etc.) ;
- sociaux (insertion et/ou intégration de demandeurs d'emplois, apprenants, travailleurs handicapés, etc.) ;
- environnementaux (gestion efficiente des ressources, réduction de la pollution, diminution des déchets, limitation du réchauffement climatique, etc.).

Dans le PRW, il est clairement indiqué que *"Passer des marchés publics responsables nécessite de s'intéresser aux finalités, dans une perspective plus globale, des achats effectués et de modifier certaines pratiques. Il s'agit d'un changement progressif dans les modalités d'achats, qui doivent évoluer au sein de toute l'organisation: mieux évaluer les besoins et le calcul des coûts, contrôler la passation des marchés et l'offre des fournisseurs, ..."*.

La Charte présente une approche holistique en englobant les différentes facettes des achats publics responsables (économiques, sociales, éthiques et environnementales). Elle a une durée indéterminée et est appelée à être adaptée.

Concrètement, la Charte contient une série d'actions que les pouvoirs publics signataires s'engagent à mettre en œuvre afin de faire preuve de responsabilité et d'exemplarité, et de contribuer ainsi à établir des modes de consommation et de production durables. Parallèlement, le Gouvernement confirme son soutien via un helpdesk, des canevas de documents et de clauses-types, des formations spécifiques ainsi qu'un Prix wallon du marché public responsable. Le 5 mars 2021, lors d'un rendez-vous particulier des acheteurs publics responsables, la Charte a été signée par près d'une vingtaine d'administrations publiques (UAP), dont le CESE Wallonie, qui l'avaient chacune fait approuver antérieurement au niveau de leur organe exécutif (voir également l'article en page 14).

## Approfondissement

Au fur et à mesure, le Gouvernement wallon réaffirme son engagement d'utiliser le levier des marchés publics comme un outil vers une société plus durable et amplifie les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

En octobre 2021, le Plan de relance de la Wallonie (PRW) est lancé. Deux projets spécifiques du PRW concernent directement les marchés publics, dans la continuité des démarches en cours en Région wallonne. Au total, environ 5 millions € sont alloués pour renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie et pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

Les axes d'action envisagés sont nombreux. A titre d'exemple, citons : des modèles de clauses et des documents-types (parfois rendus obligatoires), davantage de formation et de communication des pouvoirs adjudicateurs et des PME/TPE, un registre wallon des entreprises, des marchés-pilotes avec un volet circulaire, un dispositif de facilitateurs "clauses sociales", ou encore un dispositif de gouvernance coordonnée des différentes activités et acteurs, incluant un monitoring de l'intégration des clauses responsables.



En juin 2023, le Gouvernement wallon adopte la Stratégie de la commande publique responsable. Cette stratégie vient englober toutes les demandes et projets existants en consacrant une approche fédératrice et ambitieuse afin de développer tout le potentiel des marchés publics comme véritable levier de la relance économique et de la transition vers le développement durable.

Comme l'indique le Gouvernement<sup>(2)</sup> : *"Sur base des recommandations du CESE, cette stratégie entend mobiliser les acteurs tant privés que publics afin de maximiser les retombées des marchés publics sur la Wallonie à la fois en termes de création de valeur et d'emplois durables de qualité, de développement de filières et d'amélioration de la cohésion sociale"*. L'enjeu poursuivi est de faire évoluer la vision de la commande publique vers un dispositif stratégique de la politique régionale, et non uniquement comme un processus administratif, juridique et budgétaire.

## Objectifs, priorités et gouvernance

La Stratégie wallonne de la commande publique responsable vise 4 objectifs :

1. Professionnaliser les acheteurs publics via des formations, des rencontres, des supports, etc.
2. Faciliter l'accès des entreprises wallonnes, et particulièrement des PME/TPE aux marchés publics.
3. Rendre les marchés publics durables en conciliant développement écologiquement soutenable, efficacité économique et équité sociale, toujours sans fausser la concurrence.
4. Renforcer la connaissance de la commande publique.

Elle s'articule autour de 12 projets prioritaires :

1. La mise en place d'un réseau de la commande publique responsable (rencontres entre acheteurs et entreprises, partage de bonnes pratiques, organisation d'ateliers thématiques, etc.).
2. La création de supports pour aider les acheteurs publics à organiser optimalement leurs demandes.
3. La création de supports pour aider les entreprises wallonnes à répondre efficacement à la demande.
4. L'accompagnement des acheteurs publics dans la préparation de leurs marchés publics et des entreprises wallonnes, particulièrement les PME/TPE, dans leur réponse aux marchés publics.
5. La promotion et la mise à disposition des outils existants mis en place par la Wallonie tels que les modèles de cahiers spéciaux des charges simplifiés.
6. La diffusion de l'information via le portail des marchés publics.
7. La mise à disposition d'un répertoire des entreprises de Wallonie (sur base d'inscription volontaire des entreprises).
8. L'optimisation et la réorganisation des centrales d'achats.
9. La digitalisation des processus de marchés publics.
10. L'optimisation des processus d'achats visant l'efficacité et la clarification des objectifs.

11. La réalisation de reporting des marchés publics passés dans le cadre du Plan de relance (afin d'avoir une vision de la commande publique en Wallonie, d'analyser les données et d'adapter la stratégie au besoin).
12. Le lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation à la commande publique.

Enfin, la stratégie repose sur un dispositif de gouvernance triple :

1. Un comité de pilotage (avec des représentants ministériels et du Secrétariat général du SPW), suit trimestriellement l'avancement des projets, valide les livrables et veille à l'alignement des objectifs stratégiques.
2. Un comité de suivi élargi (composé largement de représentants des cabinets, de différents SPW et UAP, de partenaires sociaux et environnementaux, d'opérateurs de formation) constitue un espace d'échanges où sont présentés les avancées et les travaux menés dans le cadre de la stratégie.
3. La cellule de coordination (composée de la cheffe de programme ainsi que des Directions du SPW relatives au Développement durable et aux Marchés publics et Assurances) assure la coordination, la mise en œuvre des projets et la présentation de l'état d'avancement et des résultats aux deux organes précédents.

## Perspectives

La Stratégie wallonne de la commande publique responsable sera très certainement inscrite dans le programme de travail du prochain Gouvernement. Au niveau de l'administration wallonne, la volonté est en tous cas de continuer la démarche lancée.

Dans son mémorandum 2024-2029, le CESE Wallonie plaide d'ailleurs pour la poursuite et l'amélioration du fonctionnement des marchés publics. Certains éléments pourraient être renforcés, comme l'intégration du volet "marchés publics durables" dans une vision plus large d'exemplarité des pouvoirs publics au regard des objectifs de développement durable. Une autre perspective est l'évolution de la marge de manœuvre de la Région wallonne pour imposer des obligations de clauses ESE aux pouvoirs adjudicateurs (surtout vis-à-vis de matières qui lui ont été transférées de la Communauté française).

<sup>(1)</sup> Circulaire du 28/11/2013 relative à la mise en place d'une politique d'achats durables pour les pouvoirs adjudicateurs régionaux wallons (MB, 17/12/2013).

<sup>(2)</sup> Communiqué de presse du Ministre-président du 01/06/2023.



## Et au CESE Wallonie ?

Pour les partenaires sociaux et environnementaux, les marchés publics et les achats publics responsables constituent des outils de développement durable essentiels. Depuis près de dix ans, le CESE Wallonie, à travers ses avis ou son mémorandum, insiste sur les leviers à mettre en place pour améliorer l'accès aux marchés publics. En outre, en tant qu'organisme public, le Conseil a signé la Charte pour les achats publics responsables et met en œuvre son plan d'actions. Voici quelques dates-clés...

### 2016 – Avis du CESE Wallonie sur la transposition des directives européennes sur les marchés publics

En 2016, en réponse à une demande d'avis sur un projet de texte fédéral de transposition, le CESE encourageait déjà le Gouvernement wallon à *"poursuivre et à amplifier ses efforts de formations, d'aide et d'incitation des adjudicateurs publics afin de promouvoir des marchés publics durables, socialement responsables et accessibles aux PME"*.

### 2019 – Mémorandum du CESE et des Pôles

Le Conseil insistait sur l'importance pour le Gouvernement wallon d'utiliser tous les leviers de compétences dont la Région dispose pour optimiser les chances des entreprises wallonnes et lutter contre le dumping social. Parmi les leviers disponibles, le CESE relevait notamment l'extension des clauses environnementales, sociales et éthiques à tous les types de marchés (pas uniquement ceux de travaux), la formation des pouvoirs publics à la rédaction des cahiers des charges ou encore l'intégration progressive de l'économie circulaire et des circuits-courts.

**2019-2020 – Dans ses avis ultérieurs relatifs aux programmes stratégiques régionaux, "le Plan de transition" et "Get up Wallonia"**, le Conseil rappelle à nouveau les axes d'actions qu'il juge prioritaires pour les marchés publics, levier crucial pour le développement de la Wallonie. Ainsi, il demande d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics, de rendre effectives les clauses éthiques, sociales et environnementales adoptées par la Région et de *"maximiser les retombées des marchés publics*

*sur la Wallonie à la fois en termes de création de valeur et d'emplois durables de qualité, de développement de filières et d'amélioration de la cohésion sociale"*.

### 2021 – Approbation et Signature de la Charte

En signant la Charte "Achats publics responsables" le 5 mars 2021, le CESE Wallonie s'inscrit dans la continuité de plusieurs de ses recommandations en termes de marchés publics et d'exemplarité des pouvoirs publics.

### 2022-2023 – Désignation de référents et plan d'actions interne

Sur cette base, le Conseil a mis en place un processus transversal en interne dès 2022 qui implique son Bureau exécutif et les membres du personnel. Deux référents ont été désignés pour cette démarche et le Bureau a adopté son plan d'actions "APR" en juillet 2023, après avoir pris connaissance d'un diagnostic de l'organisation des achats et d'une cartographie des achats existants.

Le plan d'actions interne consacre quatre enjeux stratégiques :

1. Développer transversalement la démarche responsable pour nos marchés.
2. Être un organisme engagé dans la transition climatique et énergétique.
3. Encourager l'économie locale et innovante.
4. Renforcer la formation et l'insertion.

Comme prévu dans le canevas du SPW, ces enjeux sont chacun déclinés en actions, classées en trois catégories ("déjà réalisées", "en cours de mise en œuvre" et "à mettre en œuvre").



Pour une concrétisation progressive du plan, la priorité est de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble du personnel au regard de la démarche des achats responsables et à l'utilisation des outils du SPW disponibles. Dans cette optique, un groupe de travail interne s'est mis en place avec un objectif fédérateur et générateur de bonnes pratiques.

#### **2023 – Participation au Comité de suivi**

Parallèlement à ses travaux internes, des membres du secrétariat du CESE suivent activement les travaux régionaux, notamment en participant au Comité de suivi de la stratégie wallonne de la commande publique responsable.

#### **2024 – Mémorandum**

Dans son mémorandum 2024-2029, qui sera présenté dans les prochains semaines, le CESE plaide pour une amélioration du fonctionnement des marchés publics, même s'il constate que des avancées majeures ont été réalisées, notamment dans le cadre du Plan de relance. Il rappelle ses priorités et suggère une série d'actions, comme la poursuite de la sensibilisation et de la formation des

pouvoirs adjudicateurs pour qu'ils utilisent les leviers disponibles permettant aux entreprises wallonnes de répondre aux marchés publics ; davantage de clauses environnementales, sociales et éthiques afin de favoriser les circuits courts, l'économie circulaire ou encore les entreprises bas carbone ; le renforcement des outils d'intégration des clauses sociales dans les marchés de services et de fournitures ; un meilleur accès aux marchés publics pour toutes les tailles d'entreprises ; la poursuite de la communication autour des marchés publics ; l'organisation de rencontres d'affaires entre pouvoirs adjudicateurs et les entreprises ; etc.

Le Conseil préconise également d'associer étroitement les interlocuteurs sociaux et environnementaux à la négociation de mesures visant la simplification administrative des procédures et de les impliquer davantage dans l'Observatoire de la Commande publique wallonne (OCPW). Cela peut se concrétiser par des rencontres plus fréquentes avec le Comité de pilotage et/ou par une participation dans le cadre des travaux du Comité scientifique.



Participer à des marchés publics permet de travailler sur des projets wallons qui ont du sens!



## Sylvie Marique

L'administration wallonne est l'un des acteurs centraux de la commande publique responsable, que ce soit au niveau de la définition de la stratégie que du suivi des actions mises en place.

Nous avons interviewé la Secrétaire générale du Service public de Wallonie. Elle nous explique les objectifs définis et les moyens mis en œuvre pour concrétiser la stratégie et faire en sorte que les marchés publics soient utilisés comme de véritables outils de redéploiement économique de la Wallonie.

Pour Sylvie Marique, les interlocuteurs sociaux et environnementaux ont joué un rôle essentiel dans ce dossier. Il reste aujourd'hui à convaincre l'ensemble des acteurs concernés, tant du secteur privé que du secteur public, de l'importance de s'inscrire pleinement dans le processus.

### Wallonie : Quelle est la vision de la Wallonie en matière de marchés publics et achats responsables ?

**Sylvie Marique:** Plus qu'une vision, c'est une véritable stratégie de la commande publique responsable que la Wallonie a mise en place. Elle est portée par les partenaires sociaux et environnementaux et le Gouvernement wallon, dans le cadre du Plan de relance qui vise à développer des projets structurants pour la Wallonie à hauteur de 7 milliards €.

Cette stratégie vise plusieurs objectifs. Tout d'abord du côté du secteur public, il s'agit de professionnaliser la commande publique tout en maîtrisant les risques juridiques et en optimisant les processus achats. C'est un travail essentiel afin que tout le secteur public renforce son "orientation entreprises". Nous souhaitons ensuite faciliter l'accès des entreprises wallonnes aux marchés publics en les soutenant à chaque étape du processus achats (de la prospective à l'évaluation) et en diminuant les barrières à l'entrée et ce, dans une double perspective d'optimisation de la

concurrence et de création de relations partenariales durables. Enfin, le dernier objectif de cette stratégie est de rendre les marchés publics plus durables, en conciliant développement écologiquement soutenable, efficacité économique et équité sociale, sans fausser la concurrence. Comme vous le voyez, les entreprises wallonnes sont au cœur de cette stratégie.

### Wallonie : Une vaste campagne de communication a été menée...

**Sylvie Marique:** Tout à fait. Afin de lancer nos travaux et de renforcer notre stratégie, nous avons mené en novembre dernier une large campagne de communication et de sensibilisation afin de mobiliser le secteur privé aux enjeux de la commande publique et de leur communiquer tous les outils d'accompagnement mis à leur disposition. Notre message était surtout de démystifier les marchés publics auprès des entreprises en faisant passer différents messages tels que "les marchés publics, c'est plus simple que ce que vous ne croyez". C'est aussi travailler avec les

pouvoirs publics qui sont des partenaires de confiance, avec des budgets connus d'entrée de jeu, des garanties de paiement et une sélection des lauréats objective qui ne se base pas que sur le critère du prix.

Mais surtout, participer à des marchés permet aux entreprises de travailler sur des projets wallons qui ont du SENS, qui ont un impact direct sur la vie des Wallon.ne.s et qui vous offre une grande visibilité vous permettant de révéler au plus grand nombre votre talent, le talent de votre entreprise et de ses travailleurs, le talent de la Wallonie.

### **Wallonie : Quel regard portez-vous sur l'évolution de la démarche de la commande publique en Wallonie ?**

**Sylvie Marique:** A l'évidence, il y a encore une marge de progression sur laquelle nous travaillons. Quelques chiffres pour illustrer mon propos. En 2022, la commande publique en Wallonie c'était près de 2.000 marchés publics pour un total de près 2 milliards € qui ont été attribués à 53% d'entreprises wallonnes dont 33% étaient des PME. C'est ce paradigme que nous souhaitons changer, secteurs public et privé ensemble.

### **Wallonie : Quelles sont les principales actions concrètes mises en place et quels sont les moyens budgétaires et humains mis en œuvre ?**

**Sylvie Marique:** L'une des grandes étapes de la professionnalisation de la commande publique, c'est de définir une offre de service support tant pour les entreprises que pour les pouvoirs publics.

L'objectif est d'accompagner l'ensemble des parties prenantes via le développement d'outils qui sont disponibles sur le portail des marchés publics qui dispose d'un volet spécifique aux entreprises. C'est aussi de l'accompagnement rapproché. Les entreprises qui souhaitent poser des questions précises y trouveront un formulaire unique. Elles ne doivent jamais hésiter à nous interpeller.

Une seconde étape, c'est de développer le réseau entre les parties prenantes, entre le public et le privé, de réseauter, de mieux se connaître. Il faut que l'offre et la demande, les acheteurs et les entreprises, se connaissent, se rencontrent, se découvrent, échangent, s'écourent, ...

Nous travaillerons avec des opérateurs tels que notamment l'UCM et l'UWE pour développer ces relations partenariales.

### **Wallonie : Quel a été l'apport des interlocuteurs sociaux et environnementaux wallons dans ce dossier ?**

**Sylvie Marique:** Ils ont été d'une aide précieuse dans la construction de la stratégie au travers notamment des avis qu'ils nous ont remis. Une véritable co-construction !

Nous avons par ailleurs pu bénéficier de leurs canaux de communication et de leurs relais internes pour porter la stratégie et sensibiliser les entreprises aux différentes actions.

Enfin, nous leur faisons un état d'avancement régulier dans un objectif d'évaluation et d'amélioration continue en cohérence avec leurs retours de terrain.



**Vos outils**

- Guide des marchés publics
- Tutoriel e-Procurement
- Signature d'une offre sur e-Procurement
- Check-list remettre une offre
- FAQ

**Nos dernières actus**

- Quatre formations pour maîtriser les bases des marchés publics
- Entrée en vigueur de l'obligation d'octroi d'une indemnité de soumission
- Comment débiter sur e-Procurement en tant qu'entreprise : nouveau tutoriel

**Le portail des marchés publics**

Le portail des marchés publics contient les bases légales, des guides pratiques, des modèles de documents et cahiers des charges-type, mais aussi les avis de marchés et d'attribution (classés par mots-clés ou dates). Il met à disposition en ligne des informations claires et précises pour les différents acteurs des marchés publics. Il s'adresse aux entreprises et aux pouvoirs adjudicateurs.

<https://marchespublics.wallonie.be>

**Wallonie : Comment est transposée la démarche à l'ensemble des autorités publiques actives dans la Région, et notamment au niveau des pouvoirs locaux ?**

**Sylvie Marique:** Principalement à travers le réseau de la commande publique et ses différents rendez-vous où on co-construit des outils existants et on échange sur les enjeux et les bonnes pratiques. Le portail des marchés publics, notre newsletter trimestrielle ou notre partenariat actif avec l'UCVW ou l'APW sont également de précieux relais vers le terrain.

**Wallonie : Quelles sont les perspectives, notamment à l'aune d'une nouvelle législature ?**

**Sylvie Marique:** Afin de continuer à nourrir cette stratégie et de l'asseoir dans le temps, même au-delà de cette législature, nous avons eu l'occasion de réaliser un parcours usagers avec un panel de 34 entreprises qui nous a permis de déterminer les actions qui nécessitent d'être renforcées. Les enseignements que nous tirons de ce miroir peuvent être schématisés au travers de 10 engagements (voir ci-dessous) qui méritent d'être ancrés au quotidien dans le travail des acheteurs publics.

En conclusion, la Wallonie dispose d'une véritable feuille de route en vue de renforcer la commande publique durable, des collaborations public-privé renforcées, des opportunités de collaboration véritables. Ensemble, engageons-nous pour le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie !



“

# Il est temps de passer de la planification à l'action !

”



## Roland Moreau

Se présentant comme un « retraité actif et durable » (☺), Roland Moreau considère les marchés publics responsables comme une véritable opportunité pour le développement et l'avenir de la Wallonie.

S'il voit les démarches initiées par le Gouvernement wallon et le Service public de Wallonie de manière très positive, Roland Moreau encourage l'ensemble des acteurs concernés (les politiques, les entreprises, les administrations, les villes et communes et... le CESE) à poursuivre et amplifier les actions menées dans le cadre de leurs marchés publics. Pour passer (enfin) de la théorie à la pratique !

**Wallonie : Que pensez-vous de la démarche menée en Wallonie jusqu'à présent au regard des achats durables et responsables, des actions et moyens mis en œuvre ?**

**Roland Moreau :** Toute démarche visant la durabilité est évidemment positive ! J'applaudis donc des deux mains lorsque je vois les initiatives prises par le Gouvernement wallon et l'administration en matière de commandes publiques. D'autant que celles-ci représentent entre 10 et 15% du PIB au niveau européen (le chiffre varie selon les études). La stratégie définie et les outils développés en Wallonie (comme le nouveau portail des marchés publics ou les renvois vers e-procurement) méritent selon moi un 9/10 ! Le Service public de Wallonie, qui est à la pointe en ce domaine, a d'ailleurs eu son Rapport de responsabilité sociétale nommé à l'automne 2023 par l'Institut des réviseurs d'entreprises dans le cadre de leur "Best Belgian Sustainability Report Awards". La 'médaille d'argent' obtenue s'explique par la qualité et l'expertise des équipes du SPW. Les pouvoirs publics wallons ont un rôle d'exemplarité, qu'ils remplissent totalement.

Néanmoins, et je le regrette, la traduction dans les faits de cette stratégie et de sa planification mérite une mise en œuvre concrète beaucoup plus large et rapide. Je constate malheureusement une forme de réserve, voire d'inertie, dans le domaine des marchés publics durables. Il est temps que tous les acteurs concernés passent à la vitesse supérieure, simultanément du côté de la demande et du côté de l'offre.

**Wallonie : Vous lancez un appel très clair à ce sujet...**

**Roland Moreau :** Tout à fait. J'invite les organisations patronales, comme l'UWE, l'UCM, le SNI à faire en sorte que leurs membres, les entreprises, les indépendants, se mettent en situation de répondre à des appels d'offres de plus en plus 'durables' lancés par l'ensemble des pouvoirs publics wallons : SPW, intercommunales, membres de l'UVCW (Union des villes et des communes de Wallonie). Il faut atteindre un meilleur équilibre entre la demande (les marchés publics responsables) et l'offre (la capacité des entreprises

wallonnes à y répondre). Et ce n'est que si tout le monde s'engage pleinement dans une démarche commune que l'on y parviendra !

**Wallonie : Comment la stratégie wallonne des marchés publics responsables s'intègre-t-elle dans la vision globale des ODD ?**

**Roland Moreau:** Les marchés publics responsables visent des produits utilisant peu d'énergie et de ressources, et répondent dès lors très clairement à l'objectif de développement durable n°12, qui est d'établir "*des modes de consommation et de production durables*". Un autre ODD me paraît également fondamental : le n°9, qui est de "*mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*". J'insiste sur cette question de l'innovation : pourquoi ne pas mettre tous les moyens sur des projets novateurs en matière de durabilité ?

Il faut être davantage disruptif et amener des changements en profondeur, avec l'idée d'être sobre au niveau environnemental pour augmenter son profit. Ces deux aspects ne sont pas opposés, au contraire. Si on veut réussir la transition, l'innovation ne peut ni être timide ni "business as usual".

**Wallonie : Que penser des relations et coordinations de la Wallonie avec les autres entités (fédérale et régionales) en matière de développement durable ?**

**Roland Moreau:** La coopération entre les administrations des différents niveaux de pouvoir est excellente, notamment au sein de la Conférence interministérielle du développement durable et des groupes de travail mis en place dans ce cadre. Le partage d'informations et les échanges de bonnes pratiques s'y organisent naturellement car, autour de la table, se retrouvent des équipes convaincues de la plus-value des achats publics responsables, et qui mettent tout en œuvre pour faire évoluer les choses.

**Wallonie : Quelles seraient, selon vous, les pistes d'amélioration ?**

**Roland Moreau:** Comme je l'ai déjà évoqué, la principale difficulté est d'arriver à un développement parallèle de l'offre et de la demande. En d'autres termes, comment faire pour que les appels d'offres intègrent davantage de clauses sociales et environnementales ET que, en même temps, de plus en plus d'entreprises wallonnes soient capables d'offrir les produits et services répondant à ces critères responsables/durables.

Selon moi, la principale piste d'amélioration consiste en la formation de toutes les personnes concernées par les achats publics. Dans les circonstances actuelles et dans la tradition du 'le seul critère est le prix le plus bas', je considère que les responsables des marchés publics durables sont de véritables héros ! Ils se doivent d'être plus créatifs, de favoriser la meilleure qualité, de se préoccuper de minimiser le coût total d'utilisation sur l'ensemble de la durée de

vie (la plus longue possible) des équipements,... et, en cherchant ces optimums, ils s'exposent à des critiques. En effet, si cette démarche est positive et valorisante pour les personnes impliquées, elle reste pour le moment encore trop marginale, sans doute par crainte de 'mal faire' et d'augmenter les risques de recours. Ces craintes, sans doute fondées, de ceux qui se lancent dans un marché public responsable ne pourront être dépassées que si davantage de personnes s'engagent dans la démarche et si, parallèlement, des formations sont organisées pour ces personnes. Des mécanismes de soutien juridique, voire psychologique, devraient également être mis en place afin que les personnes en charge de ces marchés se sentent moins isolées. Il faut passer de l'exception à la règle générale : les marchés publics responsables doivent devenir la norme !

« Je considère que les responsables des marchés publics durables sont de véritables héros »

**Wallonie : Que pouvez-vous ajouter sur les initiatives développées au CESE auxquelles vous avez participé au regard des marchés publics ?**

**Roland Moreau :** La signature de la Charte pour des achats responsables par le CESE Wallonie est évidemment une étape importante. Le Conseil a un rôle essentiel à jouer en matière de commandes publiques, non seulement pour les achats et travaux qu'il réalise, mais aussi pour impliquer, dans cette démarche, toutes les organisations constitutives afin que celles-ci ne perçoivent plus la question des marchés publics de manière théorique. Elles se doivent de montrer l'exemple.

A titre personnel, je regrette de ne pas avoir pu m'impliquer davantage dans le processus. Mais la mécanique est enclenchée et je suis persuadé que le Conseil, en tant qu'organisme public, mettra en œuvre son plan d'actions de manière efficace et durable. Cela ne pourra se faire que de manière progressive.

**Wallonie : Revenons-en à la Stratégie globale de la commande publique. Quelles sont les conditions de sa réussite ?**

**Roland Moreau :** Il faut arrêter de présenter les marchés publics durables comme un processus inutilement compliqué, et montrer qu'il s'agit au contraire, par leur part importante dans l'activité économique globale et le rôle d'exemplarité des pouvoirs publics, de la voie indispensable pour atteindre des objectifs de durabilité. Mais, je le répète, cette adéquation entre offre et demande ne se fera pas sans des actions concrètes en matière de formation. Il faut impliquer l'ensemble des acteurs et oser être innovants pour réaliser des changements pérennes.



Ingénieur commercial de formation, Roland Moreau a œuvré pendant près de 50 ans pour faire du développement durable une réalité, au cours d'une carrière riche et variée, que ce soit dans le secteur privé, au sein du monde associatif ou du service public. De 2018 à 2023, il a fait partie de l'Assemblée et du Bureau du CESE Wallonie. Son engagement, son sens du consensus et son expertise, sans oublier le respect à l'égard de l'ensemble des membres et du personnel, ont été précieux pour enrichir les débats et orienter les actions du Conseil.

Nous avons profité de l'interview sur le thème des marchés publics pour lui demander de dresser un bilan de son parcours. Si son regard sur le passé est globalement positif, "au vu de ses rencontres de motivés et de motivants", Roland Moreau est plus inquiet pour l'avenir de la démocratie. "Si un cinéma diffuse deux films, le premier 'le mensonge qui rassure' et le second 'la vérité qui dérange', la majorité va aller voir le premier. Et aujourd'hui, la politique, par facilité et vision électorale à courte vue, va également dans cette voie qui me paraît dangereuse". Notre "retraité actif" en veut pour preuve le "Green deal"(ou Pacte vert européen) : "De nombreux responsables politiques présentent désormais le 'Green deal' comme un 'truc pour les Verts' qu'il faut détricoter alors qu'il a été conçu par la Commission comme la 'seule stratégie de croissance pour l'Union européenne' ; ils mettent en opposition, d'un côté, les objectifs du Pacte et plus globalement le développement durable et, de l'autre, la survie des agriculteurs ou le pouvoir d'achat des citoyens. Peut-être plus grave, tout scientifique qui constate en permanence les dépassements des limites planétaires et leurs conséquences menaçantes et communique ces informations est taxé de militantisme ! La démocratie engendre des comportements anti-démocratiques et j'avoue que cela m'inquiète fortement."

Pour Roland Moreau, des lieux comme le CESE Wallonie sont uniques : ils permettent une réflexion commune et des débats sur le développement économique, social et environnemental. "Les organisations devraient se focaliser davantage sur leurs points communs, plutôt que sur leurs divergences, notamment sur le thème de la formation, un 'must' absolu pour la relance wallonne" conclut-il.

# Pistes d'amélioration de la fonction consultative et de la concertation

Lors du séminaire organisé pour les 40 ans du Conseil<sup>(1)</sup>, le débat entre les représentants des organisations du CESE et des partis politiques avait mis en évidence une série d'éléments visant à améliorer le processus de consultation et de concertation. Dans un courrier adressé au Gouvernement wallon et au Parlement, le CESE Wallonie avance des premières propositions, l'objectif étant qu'elles puissent se concrétiser dès le début de la prochaine législature.

En avant-propos de ce courrier, les organisations patronales, syndicales et environnementales soulignent l'importance d'un dialogue constructif avec le Gouvernement et le Parlement, pour favoriser le développement durable de la Wallonie. Viennent ensuite des propositions d'amélioration du processus de consultation et de concertation.

Ainsi, le CESE Wallonie demande qu'une réforme de la fonction consultative soit inscrite dans la Déclaration de politique régionale 2024-2029 et que le processus, concerté, soit rapidement entamé, notamment dans la perspective du renouvellement des Pôles thématiques prévu en 2027.

En matière de concertation avec le Gouvernement, la législature qui va se terminer en juin 2024 n'a vu l'implication du Groupe des Partenaires Sociaux Wallons (GPSW) que sur l'évaluation des aides à l'emploi et la formation, ainsi que l'association de certaines organisations, puis du Conseil, à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions prioritaires du Plan de relance de la Wallonie.

Pour améliorer le processus et renforcer son utilité, le Conseil insiste pour que les consultations puissent se faire le plus en amont possible, notamment avant la première lecture d'avant-projets de décrets ou d'arrêtés importants, sur base de notes d'orientation par exemple. Cela permettrait d'éviter des délais de consultation trop courts pour que les organisations membres puissent trouver entre elles les convergences les plus propices au développement de la Wallonie. En complément, le CESE souhaite que des informations soient fournies, lors de la deuxième lecture des projets de texte, sur le suivi des principaux éléments contenus dans

ses avis, afin de renforcer l'efficacité de la fonction consultative.

Outre ce dialogue renforcé, une autre demande serait d'évoluer vers des "priorités partagées" sur base d'une pratique en vigueur à Bruxelles, citée dans la DPR 2019-2024 mais pas mise en œuvre jusqu'à présent en Wallonie. L'idée est que le Gouvernement sollicite une contribution préalable des interlocuteurs économiques, sociaux et environnementaux avant l'adoption d'une réforme ou la mise en œuvre d'un programme, sur base de thématiques prioritaires préalablement choisies de manière concertée et régulièrement actualisées.

Les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (enfance, enseignement, culture, recherche,...) sont également capitales pour le développement socio-économique de la Wallonie. Cependant, le Conseil n'est pratiquement jamais sollicité par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe en effet un décret qui a créé un Conseil économique et social de la Communauté française mais celui-ci n'a jamais fonctionné. Le CESE Wallonie propose, en évitant de créer une nouvelle structure, que le Gouvernement de la FWB sollicite l'avis du CESE Wallonie et de Brupartners sur les programmes ou décrets stratégiques de la FWB en lien avec le développement économique et social des Régions.

Les échanges vont se poursuivre au sein du CESE Wallonie pour affiner et préciser ces propositions, qui devraient faire l'objet de discussions avec le futur Gouvernement.

<sup>(1)</sup> Voir Dossier du n° 157 de la revue Wallonie (déc. 2023)

# Le patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle : reconnaissance, protection et valorisation

Les tours nuages à Nanterre, le bâtiment "Serpentin" de l'ensemble des Courtillières à Pantin, les logements sociaux du quartier du Vieux Pays à Villetaneuse (France), la maison de Renaat Bream (Flandre), l'ancien bâtiment de la BBL (Bruxelles) ou la maison Bastin (Wallonie)... Ces bâtiments ont en commun de faire partie du patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle, un thème débattu lors de l'Assemblée générale de la CRMSF du 25 janvier.

Une conférence sur la reconnaissance du patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle en France suivie d'une table ronde entre les représentants des administrations régionales du patrimoine ont été organisées. Cet article propose une synthèse des débats.



La question de la reconnaissance, la protection et la valorisation de l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle connaissant une nouvelle impulsion en Wallonie, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) a voulu approfondir le sujet, d'abord en prenant connaissance de l'expérience française dans le domaine, grâce à la conférence de Sophie Masse<sup>(1)</sup>. Dans un second temps, Sophie Denoël<sup>(2)</sup>, Leen Meganck<sup>(3)</sup> et Harry Lelièvre<sup>(4)</sup> ont été réunis afin de faire un état de la situation et des défis à relever dans les trois régions de notre pays. La table ronde était animée par Alain Sabbe, membre de la CRMSF.

## En France : un outil spécifique pour la sensibilisation et la protection

Architecte des Bâtiments de France, Sophie Masse a expliqué, lors de sa conférence sur "Le patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle en France", comment ce patrimoine a été pris en considération et fait aujourd'hui l'objet d'une politique de protection et de valorisation. C'est au début des années 1990 que débute la sensibilisation à l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle, à la suite de nombreuses démolitions. Ainsi, la première conférence internationale DoCoMoMo (Association pour la Documentation et la Conservation des œuvres du Mouvement Moderne) est organisée en septembre 1990 à Eindhoven. L'année suivante, le Conseil de l'Europe se saisit de cette question en émettant une recommandation relative à la protection du patrimoine architectural du 20<sup>ème</sup> siècle. En effet, des bâtiments sont menacés de destruction avant même d'avoir pu être identifiés comme intéressants patrimoniallement ou non. La recommandation encourage donc les Etats membres à mettre en place toutes les mesures nécessaires afin d'identifier, étudier, protéger, conserver, restaurer et sensibiliser à l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle.

En France, les années 1990 sont marquées par des démolitions d'immeubles et de quartiers entiers. L'amélioration des performances énergétiques amènent également, dès cette période, à des travaux de rénovation parfois lourds, qui transforment radicalement les bâtiments. L'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle est donc particulièrement menacée. Or, très peu de bâtiments sont protégés, que ce soit au titre de monument historique ou d'ensemble protégé. Le Ministère de la Culture crée alors, en 1999, le label "Patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle", qui vise à identifier des bâtiments d'intérêt via des inventaires et à les valoriser à travers notamment l'apposition d'une plaque et des publications spécifiques. Si l'administration centrale établit une première liste de bâtiments à labeliser, ce sont les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui doivent chacune identifier les bâtiments intéressants. À noter que cela ne s'accompagne d'aucune contrainte juridique ; l'objectif est avant tout de sensibiliser le public, ainsi que les agents de l'administration, à cette période de l'architecture, d'investiguer afin de mieux connaître les bâtiments de cette période et de valoriser certaines réalisations architecturales.

En 2016, un bilan du label est réalisé : celui-ci a permis de recenser près de 3.000 biens dans toute la France. Il a montré son efficacité en termes de sensibilisation, spécialement à travers les publications qui inventorient, étudient et légitiment cette architecture plus récente. Il a également permis au Ministère de la Culture d'intervenir dans certains projets, notamment certains grands chantiers menés par l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine, qui visait parfois à la démolition de grands ensembles comme des cités sociales. Toutefois, l'impact du label reste limité puisqu'il n'offre pas de protection juridique ni d'aide financière. La décision est alors prise de le remplacer par le label "Architecture Contemporaine Remarquable"(ACR).

Ce nouveau label se veut plus dynamique, plus cadré et plus contraignant. Ainsi, seuls les bâtiments de moins de 100 ans peuvent y prétendre et il ne peut s'ajouter à une autre protection, tel que le classement comme monument historique. Il s'agit donc d'une attention donnée à un bien qui peut ensuite, s'il le mérite, bénéficier d'une protection patrimoniale permanente. Le label est aussi

attribué selon des critères précis, là où les DRAC avaient plus de liberté pour attribuer le label "Patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle". Enfin, le label ACR oblige la déclaration de tous travaux afin d'avoir un regard sur ceux-ci. Il n'implique toutefois pas de subvention.

La France a donc opté pour un outil de protection spécifique à l'architecture récente. Cela permet de s'affranchir de la question du recul temporel nécessaire pour juger d'une œuvre architecturale, de se donner le temps d'évaluer le réel intérêt d'un bien avant de lui offrir une reconnaissance plus pérenne et contraignante. Toutefois, ce label n'offre pas le même degré de protection qu'un classement ni d'aide afin de conserver et restaurer le bien.

### En Belgique : trois régions, trois situations

Lors de la table ronde, les représentant.es des trois administrations régionales, ont mis en évidence plusieurs problématiques concernant l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle:

1. Le nombre important de bâtiments de cette période, puisque le temps n'a pas encore réalisé de sélection ; cette tâche revient dès lors aux Régions.
2. L'acceptation de la valeur patrimoniale par le grand public, les autorités politiques et même parfois par les agents administratifs n'est pas toujours simple.
3. Les nouvelles normes en matière de confort, de densification du bâti et de performances énergétiques ne sont pas rencontrées par de nombreuses habitations de cette période, qui se voient dès lors fortement transformées ou démolies.
4. L'esthétique est parfois fragile, souvent liée aux matériaux et techniques.
5. Les matériaux sont souvent expérimentaux et leurs conservation et restauration ne sont pas toujours aisées.

Tous ces constats exercent une pression importante et constante sur les bâtiments du 20<sup>ème</sup> siècle. Il est donc nécessaire d'identifier les biens les plus intéressants d'un point de vue patrimonial afin de les protéger et de les préserver sur le long terme.

En Belgique, aucun système de reconnaissance propre au 20<sup>ème</sup> siècle n'a été mis en place : ce sont les mêmes outils de reconnaissance et de protection qui sont utilisés quelle que soit la période historique, à savoir le classement et l'inventaire. Si les trois administrations ont sensibilisé le public à cette période architecturale, notamment à travers des journées du patrimoine dédiées à ce thème ou des publications, la reconnaissance et la protection de l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle varient fortement d'une région à l'autre. Ainsi, la Flandre et Bruxelles ont déjà inventorié et protégé de nombreux biens du 20<sup>ème</sup> siècle et se penchent maintenant surtout sur l'architecture d'après-guerre.

La Wallonie accuse un gros retard dans le recensement et la protection de l'architecture plus récente puisque seul 1% de l'inventaire et 4% des biens classés concernent le 20<sup>ème</sup> siècle. Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon inscrit alors comme prioritaire de *"mener rapidement à bien, l'inventaire du patrimoine en danger, notamment (...) l'architecture du 20<sup>ème</sup> siècle"*. Ainsi, depuis 2019, sous l'impulsion de la Ministre du Patrimoine, la volonté de rattraper le retard se fait sentir avec une série de classements et la mise en place d'un groupe de travail rassemblant l'Agence wallonne du Patrimoine, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Une de ses tâches est de réaliser une liste des bâtiments ayant un intérêt patrimonial et qu'il conviendrait d'intégrer dans l'inventaire, voire de classer. Des publications, notamment à destination des plus jeunes, vont également bientôt paraître.

La question de la sensibilisation apparaît dès lors comme cruciale. En effet, si des moyens juridiques contraignants sont nécessaires, la première protection vient de l'attention que portent les citoyens à leur patrimoine, au sens large.

<sup>(1)</sup> Adjointe au délégué ministériel à l'encadrement supérieur au Ministère de la Culture, anciennement à la Direction de l'Architecture du Ministère de la Culture et Architecte des Bâtiments de France, Cheffe du service de la Seine-Saint-Denis.

<sup>(2)</sup> Inspectrice générale f.f., Agence wallonne du Patrimoine.

<sup>(3)</sup> Directrice des recherches en architecture historique, Agence du Patrimoine de Flandre.

<sup>(4)</sup> Responsable du Département identification et protection du bâti au sein de la Direction du Patrimoine culturel, Urban. Brussels.



**L'enregistrement de la conférence de Sophie Masse est disponible sur le site internet de la CRMSF : [www.crmsf.be](http://www.crmsf.be)**

# Visite du centre de recherche Sirris

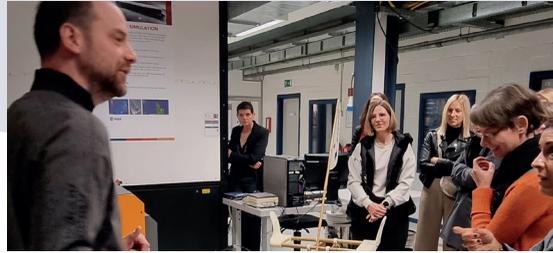
Mi-janvier, près de 50 membres du personnel du Conseil ont visité le centre de recherche Sirris, implanté dans le parc scientifique du Sart-Tilman, sur les hauteurs de Liège. L'occasion de découvrir les réalisations concrètes menées chez Sirris et de rencontrer des passionnés de technologie !



Vendredi 13 janvier, 9h30. Nous entrons dans le bâtiment de Sirris, situé rue du Bois Saint-Jean, à Seraing et sommes accueillis par Jean-François Delaigle, Directeur régional de Sirris pour la Wallonie et également Président du Pôle de la Politique scientifique. Pour lui, cette visite est une opportunité de faire découvrir au personnel du CESE Wallonie ce que Sirris réalise au quotidien et comment le centre s'inscrit dans l'écosystème régional de la recherche.

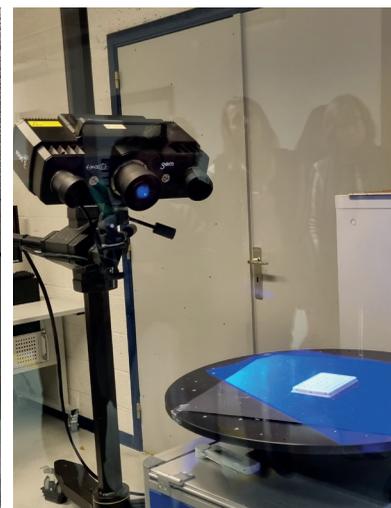
La rencontre débute par un exposé de Jacques Halleux, responsable du site de Liège, qui nous présente Sirris de manière globale. *"Centre collectif de l'industrie technologique belge fondé en 1949 par Agoria, Sirris est la référence pour l'adoption des technologies dans 5 domaines : la fabrication avancée, l'innovation produit, la transformation numérique, la transition verte et la gestion de l'innovation. Cette approche débouche chaque année sur plus de 1.300 projets d'innovation. La durée de ces projets peut varier d'une journée à plusieurs semaines ou mois, voire à deux ou trois ans"*, explique-t-il.

Plus de 150 ingénieurs, scientifiques et techniciens pluridisciplinaires opèrent depuis 8 sites répartis en Belgique, garantissant la proximité avec les entreprises. *"Nous nous sommes donné pour mission d'aider les entreprises à réaliser leurs ambitions en matière d'innovation grâce à un soutien pratique, que ce soit pour innover, optimiser ou gérer. Concrètement, cela signifie que les entreprises bénéficient de l'expertise de nos équipes, de notre réseau mais ont également accès à un large éventail de laboratoires industriels et d'équipements technologiques. Outre ces activités, Sirris organise régulièrement des séminaires ou ateliers de réflexion sur des thématiques liées à l'innovation"*, poursuit Jacques Halleux.



Après cet exposé, nous avons été répartis en deux groupes pour visiter les installations techniques et les laboratoires. Le site de Liège est en effet spécialisé dans cinq domaines : l'impression 3D, les solutions digitales, la mécatronique, l'économie circulaire et le développement de produits avec le Product Development Hub. Plusieurs membres du personnel de Sirris, passionnés par leur métier et la technologie, nous ont expliqué comment sont réalisées des impressions 3D ainsi que le fonctionnement des différentes machines ou outils de laboratoire.

Cette immersion a non seulement enrichi nos connaissances, mais elle a également suscité une réflexion sur les possibilités offertes par ces technologies innovantes. En somme, cette visite chez Sirris a été une expérience qui illustre parfaitement l'importance cruciale de la collaboration entre la recherche, l'industrie et l'innovation !



### L'intelligence artificielle expliquée

David Brenet

#### L'intelligence artificielle expliquée

Des concepts de base aux applications avancées de l'IA



Ce livre sur la vulgarisation de l'intelligence artificielle a pour objectif de rendre ce domaine complexe accessible à un large public, des néophytes aux informaticiens les plus expérimentés. Il propose un parcours pédagogique complet qui décompose l'IA en termes simples, tout en en proposant une exploration complète, des bases jusqu'à ses applications avancées. Sans nécessiter de connaissances préalables en informatique, il prépare le lecteur à saisir les opportunités d'apprentissage et à relever les défis de ce domaine en constante évolution.

Le livre commence par présenter les fondamentaux de l'IA en expliquant les concepts clés et en montrant pourquoi elle est si importante aujourd'hui. Il explore les nombreuses applications de l'IA dans des domaines tels que la médecine, la finance et les transports.

Le lecteur est également guidé à travers les étapes de création d'une IA, en étudiant le processus de collecte de données, de formation de modèles et de déploiement. Les outils et techniques essentiels pour développer des IA performantes sont présentés de manière accessible.

La programmation en Python, un langage incontournable en IA, est abordée pour les débutants. Un cas pratique de machine learning est proposé pour illustrer concrètement comment l'IA fonctionne.



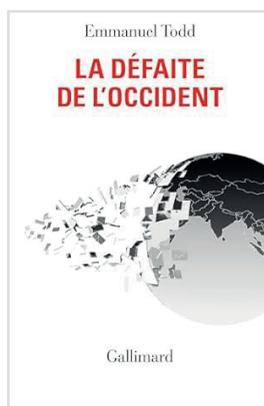
### La médecine du futur

Philippe Coucke  
Editions Mardaga

Les nouvelles technologies prennent une place de plus en plus importante dans tous les domaines de notre société. Le monde médical ne fait pas exception : l'arrivée de l'intelligence artificielle et l'augmentation de la robotisation transforment petit à petit le métier des médecins.

En effet, des dizaines d'innovations technologiques sont en train de bousculer le fonctionnement du secteur de la santé. Entre stéthoscopes digitaux, médicaments connectés, chatbots médicaux ou exosquelettes permettant d'augmenter nos capacités physiques... La médecine du futur nous sauverait-elle déjà ?

*Voir également l'interview de Philippe Coucke en page 4.*



## La défaite de L'Occident

Emmanuel Todd

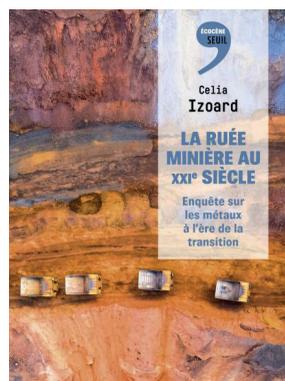
Gallimard

L'implosion de l'URSS a remis l'histoire en mouvement. Elle avait plongé la Russie dans une crise violente. Elle avait surtout créé un vide planétaire qui a aspiré l'Amérique, pourtant elle-même en crise dès 1980. Un mouvement paradoxal s'est alors déclenché : l'expansion conquérante d'un Occident qui dépérissait en son cœur. La disparition du protestantisme a mené l'Amérique, par étapes, du néo-libéralisme au nihilisme ; et la Grande-Bretagne, de la financiarisation à la perte du sens de l'humour. L'état zéro de la religion a conduit l'Union européenne au suicide mais l'Allemagne devrait ressusciter. Entre 2016 et 2022, le nihilisme occidental a fusionné avec celui de l'Ukraine, né lui de la décomposition de la sphère soviétique.

Ensemble, OTAN et Ukraine sont venus buter sur une Russie stabilisée, redevenue une grande puissance, désormais conservatrice, rassurante pour ce Reste du monde qui ne veut pas suivre l'Occident dans son aventure. Les dirigeants russes ont décidé une bataille d'arrêt : ils ont défié l'OTAN et envahi l'Ukraine. Mobilisant les ressources de l'économie critique, de la sociologie religieuse et de l'anthropologie des profondeurs, Emmanuel Todd nous propose un tour du monde réel, de la Russie à l'Ukraine, des anciennes démocraties populaires à l'Allemagne, de la Grande-Bretagne à la Scandinavie et aux États-Unis, sans oublier ce Reste du monde dont le choix a décidé de l'issue de la guerre.

## La Ruée minière au XXI<sup>ème</sup> siècle Enquête sur les métaux à l'ère de la transition

Celia Izoard  
Essais Écocène



Une nouvelle ruée minière d'une ampleur inédite a commencé. Au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, il faudrait produire en vingt ans autant de métaux qu'on en a extrait au cours de toute l'histoire de l'humanité. Ruée sur le cuivre en Andalousie, extraction de cobalt au Maroc, guerre des ressources en Ukraine, cette enquête sur des sites miniers du monde entier révèle l'impasse et l'hypocrisie de cette "transition" extractiviste.

En analysant la nouvelle géopolitique minière, Celia Izoard met au jour un autre enjeu : répondre aux besoins colossaux en métaux du numérique, de l'aérospatiale ou de l'armement, dans un monde où les industries occidentales rivalisent avec les superpuissances des ressources que sont devenues la Chine et la Russie.

Sous la bannière de la "civilisation", du "développement", la mine a joué un rôle structurant dans l'expansion du capitalisme. À l'ère de la "transition", comment dépasser ce régime minier auquel les élites ont suspendu notre destin ?

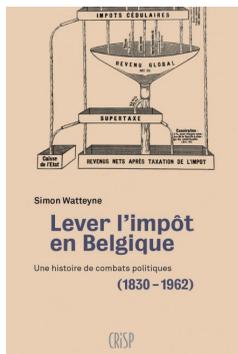
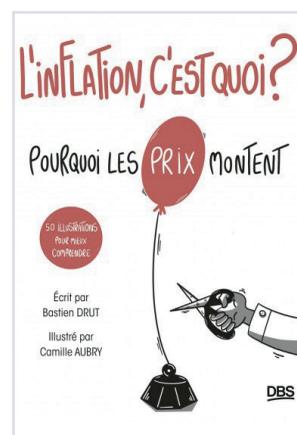
## L'inflation, c'est quoi ? Pourquoi les prix montent

Bastien Drut, Camille Aubry  
De Boeck Supérieur

Le retour de l'inflation soulève beaucoup de questions : l'inflation, c'est quoi ? Quelles en sont les causes ? Comment est-elle calculée ? Par quels mécanismes les banques centrales tentent-elles de la stabiliser ? Qu'entend-on par hyperinflation, désinflation, stagflation ou encore greedflation ? Quid de l'évolution des taux de change, des prix immobiliers et des cours boursiers ? Quelle est l'interaction entre l'inflation et le changement climatique, l'évolution démographique, la santé publique... ?

Prenons de la hauteur sur la théorie économique ! Illustré par des dessins et sketchnotes, ce livre vous explique les tenants et aboutissants d'un phénomène dont on entend parler tous les jours, sans toujours réussir à le déchiffrer.

Un outil ludique pour tous ceux qui souhaitent maîtriser un sujet qui impacte directement leur porte-monnaie.



## Lever l'impôt en Belgique. Une histoire de combats politiques (1830-1962)

Simon Watteyne  
CRISP

Créer, augmenter, diminuer ou supprimer des impôts et prévoir les moyens nécessaires pour les collecter... Simon Watteyne, Chargé de recherches FNRS au Centre de Recherche Mondes Modernes et Contemporains de l'Université libre de Bruxelles présente, dans ce nouvel ouvrage les débats qui ont animé le sujet depuis l'indépendance de la Belgique jusqu'à la mise en place du système actuel.

Cet ouvrage a reçu le Prix Jean Stengers 2022 décerné par la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

## Et dans notre bibliothèque numérique

**Les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie sur deux décennies. Calcul et mise à jour de l'indice de situation sociale 2023**

Décembre 2023

Source : [www.iwepts.be](http://www.iwepts.be)

**Bassins d'emploi et bassins d'enseignement secondaire en Wallonie : construction statistique et apport à la compréhension de l'organisation multifonctionnelle du territoire**

Janvier 2024

Source : [www.iwepts.be](http://www.iwepts.be)

**Les investissements publics : définition et rôle**

Janvier 2024

Cadre de référence du Comité d'étude sur les investissements publics

Source : [www.plan.be](http://www.plan.be)

**Rapport technique du secrétariat sur les marges maximales disponibles 2023**

Février 2024

Conseil central de l'Economie

Source : [www.ccecrb.be](http://www.ccecrb.be)

**Indicateurs de développement durable**

Février 2024

Source : [www.plan.be](http://www.plan.be)

**Baromètre social de la Wallonie 2023**

Février 2023

Source : [www.iwepts.be](http://www.iwepts.be)

# Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,  
social et environnemental de Wallonie

## **Editeur responsable**

Luc Simar  
Secrétaire général

## **Rédactrice en chef**

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53  
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

## **Graphiste**

Nathalie Hounje - 04 232 98 24  
nathalie.hounje@cesewallonie.be

## **Rédaction**

Invité - Actus : Nathalie Blanchart  
Dossier : Hélène Orban  
Interviews : Nathalie Blanchart  
Article CRMSF : Carole Carpeaux et Nathalie  
Dereymaeker

## **Impression**

Imprimerie SNEL

## **Crédits photographiques**

© Adobe stock : cover, pp. 2, 8, 12, 15, 21

## **Remerciements**

Nous remercions toutes les personnes  
interviewées ainsi que Mme Sophie Masse  
et M. Nicolas Yernaux pour leur précieuse  
collaboration.

Merci à Frédérique Debrule pour sa relecture.